



Appel à candidature agricole

Formulaire de réponse pour l'exploitation d'une parcelle propriété du Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France

Commune d'Anor – Nord

Ce dossier doit être dûment complété, daté et signé et être retourné

Avant le 31 mai 2024

par voie postale, cachet de la poste faisant foi, auprès de :

Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France 4, avenue de l'étoile du sud 80 440 BOVES
--

ou par mail à l'adresse suivante :

b.gallet@cen-hautsdefrance.org

Contact :

Benoit GALLET

Chargé de mission territoriale au Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France

Tél : 07-88-61-93-90

Préambule

L'appel à candidature est réalisé afin d'attribuer de la parcelle ZD 03 (lieu-dit les Houis) d'une surface exploitable de 4.2585 ha sur la commune d'Anor via la contractualisation d'un prêt à usage à titre gracieux d'une durée d'1 ou 5 ans (annexe 1).

L'exploitation de la parcelle est possible via la mise en place d'une gestion mixte, par fauche ou pâturage qui sera fonction de l'accessibilité de la parcelle (une partie étant pentue).

Gestion Conservatoire :

La gestion de la parcelle, concernée par l'appel à candidature, est assurée depuis le 4 avril 2017 via un partenariat agricole dans un objectif de conservation de la nature et des services écosystémiques associés. Ce partenariat étant échu, cet appel à candidature vise à le renouveler.

Le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France, association à but non lucratif agréée par l'Etat et la Région, mène des actions afin de connaître, protéger, gérer et valoriser le patrimoine naturel ainsi que d'accompagner les politiques publiques en faveur de l'environnement.

Contexte territorial :

Au sud du complexe écologique de la Fagne de Trélon s'étend le plateau d'Anor, où l'alternance de dépressions constituées de schistes et d'argiles et de buttes calcaires favorise la présence d'un vaste complexe boisé (près de 50% des sols sont réservés aux zones boisées) et bocager où serpentent de nombreux ruisseaux et rivières au cours rapide et ponctué d'étangs intra-forestiers (étangs de la Galoperie, de la Lobiette, du Milourd, etc.).

Ces étangs ont, dans l'ensemble, été créés dès le XIII^{ème} siècle par des communautés monastiques afin "d'assainir" la Fagne marécageuse et d'en faire des viviers pour les abbayes ou des forces motrices pour les forges. Grâce à des pratiques agricoles et sylvicoles traditionnelles associées à une diversité extrême des conditions géologiques et géomorphologiques, le plateau d'Anor abrite encore un grand nombre d'habitats et d'espèces remarquables conférant à ce vaste ensemble écologique une valeur paysagère et une richesse biologique de premier ordre au niveau régional.

Les parcelles concernées par ce document sont situées sur la commune d'Anor en limite sud-est du Parc naturel régional de l'Avesnois. Elles font partie du site naturel de la Galoperie, géré depuis 2013 par le Conservatoire d'espaces naturels.

Points de vigilance :

Le Conservatoire attire l'attention des candidats sur l'accès aux parcelles qui se fera soit par un accès à créer depuis un chemin rural (tronçon de haie à couper), soit une servitude de passage dans des herbages voisins, vendus à un privé récemment.

Principes généraux des cahiers des charges

La parcelle est composée de deux entités : une plane située à l'est (environ 2.59 ha) et une en pente à l'ouest (1.52 ha environ) (annexe 2).

Gestion de la partie Est :

- La date de fauche sera convenue entre le Conservatoire et l'exploitant, à partir du 20 juin ;
- Pâturage de regain autorisé : la charge sera adaptée à la sensibilité du site et aux conditions météorologiques, définie avec le Conservatoire ;
- Fauche centrifuge (du centre vers l'extérieur de la parcelle), avec vitesse réduite à 5km/h sur les 3 dernières lamées ;
- Aucune fertilisation et aucun produit pesticide ne sont autorisés sur les parcelles.

Gestion de la partie Ouest :

- Pâturage extensif bovin, ovin ou caprin : la charge sera adaptée à la sensibilité du site et aux conditions météorologiques, définie avec le Conservatoire ;
- Il est appliqué aux animaux la prophylaxie réglementaire (règlement sanitaire départemental) et privilégié les produits vétérinaires à rémanence faible ou nulle. Est privilégié une administration en solution buvable ou injectable ;
- Le troupeau sera mis à l'herbe plus de 30 jours après le dernier traitement prophylactique.
- L'affouragement est interdit sur les parcelles ;

Attention, une révision des clôtures sera nécessaire en amont de la mise en pâturage et le Conservatoire et l'exploitant conviendront des installations à mettre en place et des modes de financement permettant de les réaliser. L'entretien en sera à la charge de l'exploitant.

L'exploitant ne pourra sous-louer ou prêter les parcelles à un autre agriculteur.

Les parcelles sont éligibles aux MAEC.

En règle générale :

L'exploitant s'engage à :

- Ne pas stocker les véhicules et le matériel (hormis pour le pâturage) ou abandonner tout dépôt et détritux de quelque nature que ce soit sur les parcelles ;
- Ne pas réaliser de semis sur les parcelles ;
- Maintenir la prairie naturelle ;
- Entretenir les linéaires boisés (lisière et haies) entre le 15 août et le 15 mars, selon les recommandations du Conservatoire.

Il est interdit de :

- Drainer ou modifier le fonctionnement hydraulique des terrains ;
- Supprimer ou dégrader les haies et arbres champêtre ou tout élément fixe du paysage ;
- Ecobuer ou mettre le feu aux parcelles ;
- Construire tout édifice lié, ou non, aux activités agricoles ;
- Fertiliser ou utiliser des produits phytosanitaires ;
- Exercer toute activité agricole dérivée telles que camping, hébergement, parcours équestre.

Candidature

1. Présentation du candidat :

Nom, Prénom :

Nom de la société :

Forme juridique :

Coordonnées :

- **Siège de l'exploitation**

Adresse :

Code Postal :

Commune :

Tél. :

Email :

- **Adresse du domicile si différent du siège d'exploitation**

Adresse :

Code Postal :

Commune :

Tél. :

Email :

Situation :

Agriculteur à titre principal

Agriculteur à titre secondaire

Installé(e) depuis le :

En groupement d'agriculteurs

Présentation de votre exploitation :

- **Type d'exploitation et productions :**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- SAU et localisation (commune(s)) en détaillant par type d'occupation du sol (ex : prairies, culture) :

.....
.....
.....
.....

- Avez-vous déjà des terres en bail ou convention avec cahier des charges environnemental ?
(Précisez sur quel secteur géographique et type de production)

.....
.....
.....

- Avez-vous contractualisé des MAEC (si oui lesquelles et quand) ?

.....
.....
.....

- L'exploitation est-elle engagée dans un signe officiel de qualité ou une démarche qualité filière ?

.....
.....
.....

N° de certification Agriculture biologique et date (ou démarche en cours depuis le.....) :

.....

- Est-ce que vous exploitez déjà des prairies humides ? Sur quel(s) secteur(s) ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

2. Projet du candidat :

Si installation JA : quelle(s) étape(s) du dossier d'installation avez-vous validée(s) ?
(Précisez : PPP, PE, présentation en CDOA, instruction dossier DJA, centre de formalités des entreprises, affiliation MSA – si attestations, les joindre au dossier) :

.....
.....
.....
.....
.....

En cas de fauche :

- Description du parc matériel de fauche

.....
.....
.....
.....

- Les produits issus de la fauche seront destinés à :

.....
.....
.....

- La date de fauche ne sera pas antérieure au 20 juin ; à partir de cette date quand souhaiteriez-vous faucher ?

.....

En cas de pâturage :

- Race(s) proposée(s) et taille du cheptel :

.....

- Date de mise en place du pâturage :

.....

3. Informations complémentaires :

La parcelle présente plusieurs charmes têtards et alignements de haies. Etes-vous équipé pour l'entretien de ces éléments paysagers ?

.....
.....
.....

Le pâturage de regain envisagé sur la partie Est est susceptible d'être réalisé à l'aide de clôtures mobiles. Votre cheptel est-il habitué à ce type d'aménagements ?

.....
.....
.....

Quels sont vos motifs pour candidater ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

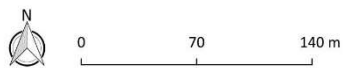
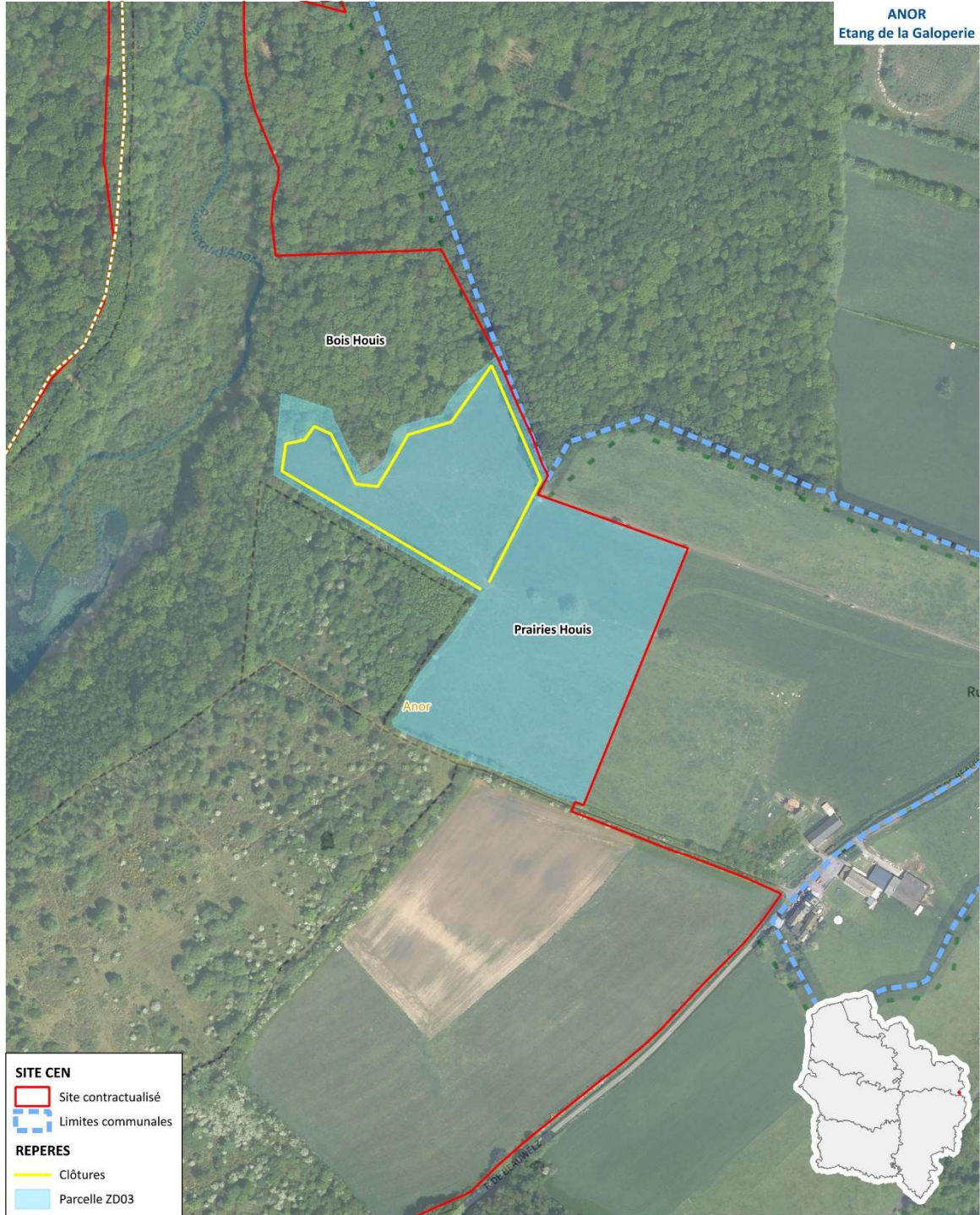
.....

Annexe 1

Cartographie parcellaire et localisation des lots



Appel à candidature agricole - Prairie houis



PCI Vecteur © IGN - Paris (2023)
BD Topo © IGN - Paris (2023)
BD Ortho © IGN - Paris, Géo2France (2021)
© IGN - Paris (2022)

Réalisation : Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France - Benoit GALLET - 17/04/2024

Annexe 2
Planche photographique
Partie Ouest



Partie Est

